



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Nom et siège de la société anonyme dissoute:
Joyma SA, en liquidation, Genève
2. Dissolution par: Décision de l'assemblée générale
3. Date: 27.06.2016
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **24.08.2016**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Joyma SA en liquidation, à l'attention de Monsieur Jean
ESTOPPEY, liquidateur, Rue des Eaux-Vives 92, 1207 Genève
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la
société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Ils sont informés que le liquidateur se réserve le
droit de procéder à une répartition anticipée (art. 745 al.
3 CO)

Les Notaires Unis - Boyer & Rubido
1205 Genève

02965279



Donnerstag - Jeudi - Giovedì, 21.07.2016, No 140, Jahrgang - année - anno: 134

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Aktiengesellschaft (Art.742OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société anonyme selon art.742CO - Grida ai creditori alla liquidazione di una società anonima (art. 742 CO)